

**DÉCISION n°2020-20 du 5 février 2020
portant désignation d'un expert externe ponctuel
à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

Le Directeur de la Direction des médicaments en neurologie, psychiatrie, anesthésie, antalgie, ophtalmologie, stupéfiants, psychotropes et médicaments des addictions ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Mme Isabelle ARNULF est désigné(e) expert externe ponctuel auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 5 février 2020

Le Directeur
Direction des médicaments en neurologie, psychiatrie,
anesthésie, antalgie, ophtalmologie, stupéfiants,
psychotropes et médicaments des addictions

Philippe VELLA